

	<p>PROCÈS-VERBAL</p> <p>Réunion du Conseil Municipal</p>	<p>Réunion du : 20 mars 2026</p> <p>Auteur du relevé : Maëva SPRANGERS</p> <p>Version du : 30 mars 2026</p>
---	---	---

Date et heure de la réunion : Vendredi 20 mars 2026 à 18h00.
Lieu : Salle du Conseil Municipal, Mairie de Cours-de-Pile.
Convocation adressée le : 16 mars 2026.

Président de séance : Régine GARDETTE, doyen d'âge des membres du Conseil Municipal.
Secrétaire de séance : Océane MERIGAULT
Nombre d'élus au Conseil Municipal : 19
Membres présents (15) : Mesdames et Messieurs Julien VANDERSTRAETEN, Joëlle BELUGUE, Mickaël BOUCHET, Joseline ANGELOT, Mireille SALEM, Clément PAUTARD, Maëva SPRANGERS, Didier RUDELIN, Stella SOUMEYROU, Damien BEYNEY, Claudine ROCHE, Cyril SABOURET, Océane MERIGAULT, Vincent BEYNEY, Régine GARDETTE
Membre absent excusé (1) : Monsieur Claude GENTY
Membres absents (3) : Madame et Messieurs Didier CAPURON, Annie DUMAREAU, Philippe CLOFF
Quorum : 15 membres

Ordre du jour de la séance :

1. Election du maire
2. Fixation du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints
4. Lecture et remise d'une copie de la charte de l' élu local

Points de l'ordre du jour		Résultats (scrutin, vote)
1 – Election du maire	<p>Installation du conseil municipal.</p> <p>Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de la doyenne d'âge, Madame Régine GARDETTE, conformément à l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.</p> <p>La doyenne d'âge rappelle que l'élection du maire doit se dérouler au scrutin secret et qu'elle nécessite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La majorité absolue aux deux premiers tours ; • La majorité relative au troisième tour, en cas de besoin ; <p>Il est ensuite procédé à l'appel des conseillers municipaux et à la constitution du bureau de vote.</p>	Après dépouillement, le conseil municipal, par vote au scrutin secret, avec 14 suffrages exprimés et 1 bulletin blanc :

<p>2 – Fixation du nombre d'adjoints</p> <p>3 – Election des adjoints</p>	<p>Monsieur le Président sollicite deux volontaires comme assesseurs : Monsieur Vincent BEYNEY et Madame Maëva SPRANGERS acceptent de constituer le bureau.</p> <p>Monsieur Julien VANDERSTRAETEN est le seul candidat.</p> <p>Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin vote fermé et sur papier blanc.</p> <p>Monsieur Julien VANDERSTRAETEN prend la présidence et remercie l'assemblée.</p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-2 et L.2122-7-2, Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger, Considérant que le Code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30% maximum de l'effectif total du conseil municipal, Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de se prononcer dans un premier temps sur le nombre d'adjoints.</p> <p>Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1, L.2122-2, L.2122-7 et L.2122-7-2 relatif à l'élection du Maire et des Adjoints, Vu la délibération du 20 mars 2026 déterminant le nombre d'adjoints, Considérant que le nombre d'adjoints au maire de la commune est fixé à 5, Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.</p> <p>Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 10 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.</p> <p>Le Maire rappelle les modalités du scrutin et invite les conseillers municipaux à déposer les listes de candidats.</p> <p>A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste sera jointe au présent procès-verbal et sera mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Proclame Monsieur Julien VANDERSTRAETEN Maire, ayant obtenu la majorité absolue des voix. • Installe Monsieur Julien VANDERSTRAETEN dans ses fonctions. <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'approuver la création de 5 postes d'adjoints. <p>Résultat du premier tour de scrutin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 15 scrutins exprimés
---	---	---

	<p>Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Mickaël BOUCHET soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} adjoint : Monsieur Mickaël BOUCHET • 2^{ème} adjoint : Madame Joëlle BELUGUE • 3^{ème} adjoint : Monsieur Claude GENTY • 4^{ème} adjoint : Madame Maëva SPRANGERS • 5^{ème} adjoint : Monsieur Didier RUDELIN <p>Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local et en remet un exemplaire à tous les membres du conseil municipal présents.</p>	
	<p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00. La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.</p>	

Procès-verbal arrêté à la date du (*commencement de la séance suivante*) :

..... 2026

Signature du Maire :

Signature du secrétaire de séance :

